

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 03 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **26/04/2021**

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Gérard MARTINI, M. Thierry ROMÉY, M. Damien MONNET, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Gaëlle CURTET, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, M. Julien JARRAND-MARTIN, M. Christophe BELLIER, M. Franck WODARCZAK, Mme Gersande VASSIEUX

Absents : Mme Victoria ROMÉY, Mme Nathalie CHABAL, M. Jérémy BEAULIEU,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURTET

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Vente terrain CRV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de zone artisanale situé quartier des Truchons il y a lieu de vendre une partie de la parcelle AC 182 d'une superficie de 6 223 m² environ au profit de la Communauté de Communes du Royans Vercors pour un montant de 24 892 €.

Voté à l'unanimité des membres présents

Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	-40.00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercice antérieur)	40.00		
	0,00		

Voté à l'unanimité des membres présents

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Gilles Couiller, comptable public de la Chapelle en Vercors rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	0.00 %
N-2	50.00 %
Antérieurs	100.00 %

Voté à l'unanimité des membres présents

**Avenant n°1 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED)
IMPLANTATION DE SAINT NAZAIRE EN ROYANS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 47-2020 approuvant la convention de participation aux frais de fonctionnement du RASED. Ces frais s'élevaient à 3€ par enfant pour l'année 2020-2021.

Il informe qu'il y a lieu de diminuer le montant demandé par enfant aux frais de fonctionnement. Il présente l'avenant n°1 à la convention de participation aux frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté qui fixe désormais à 1,5 euros le montant demandé par enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

Voté à l'unanimité des membres présents

Attribution des subventions budget 2020

Nom de l'organisme bénéficiaire	2020	2021
CCAS	4 000.00 €	
Budget Assainissement	29 000.00 €	29 000.00 €
ADMR	150.00 €	150.00 €
El Condor	100.00 €	100.00 €
FNACA	100.00 €	100.00 €
La Matinière	100.00 €	100.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	80.00 €	80.00 €
Parents d'élèves	4 000.00 €	4 000.00 €
La Cascade blanche	500.00 €	500.00 €
Croix Rouge	100.00 €	100.00 €
ACCA	250.00 €	250.00 €
La Halle (Pont en Royans)	200.00 €	200.00 €
Lycée Bellevue	100.00 €	100.00 €
Divers à répartir	450.00 €	450.00 €
TOTAL	39 130.00€	35 130.00€

Voté à l'unanimité des membres présents

Tarif eau et assainissement

- Eau :
 - o Abonnement (location compteur) : **50 €**
 - o Consommation : **1.20 €**
- Assainissement :
 - o Abonnement (part fixe) : **20 €**
 - o Consommation : **2.60 €**

Voté à l'unanimité des membres présents

Captage eau potable cité EDF : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offre s'est réunie le 20 avril 2021 pour le choix du prestataire pour les travaux sur le captage d'eau potable à la cité EDF.

La commission a choisi l'entreprise SAS BLANC pour un montant de 3 560.00 € HT.

Il informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Drome.

Voté à l'unanimité des membres présents

Périmètre de sécurité source Châtelus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offre s'est réunie le 20 avril 2021 pour le choix du prestataire pour les travaux de périmètre de sécurité pour la source située à Châtelus.

La commission a choisi l'entreprise SARL Lilian MICHAL pour un montant de 3 447.60 € HT.

Il informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département de la Drome.

Voté à l'unanimité des membres présents

3. Questions diverses

MARPA : un COPIL a été monté en collaboration avec la MSA. Plusieurs dates sont déjà prévues pour des réunions de préparation.

Zone des Truchons : avec l'accord du Conseil Municipal, la commission bâtiment va se réunir pour étudier l'aménagement du futur lotissement.

Vidéosurveillance : Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons eu le retour de l'étude faite par la gendarmerie sur la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance. La commune doit établir un cahier des charges afin de demander un chiffrage.

Elections : les élections départementale et régionale auront lieu les dimanche 20 (1^{er} tour) et 27 juin (2nd tour). Date limite pour s'inscrire sur la liste électorale le 14 mai.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 07 juin.

Dorénavant les réunions du conseil municipal sont programmées chaque premier lundi du mois.

Le Maire,
Olivier TESTOUD

